



## **126366 - Le Ministère contracte auprès de la banque un prêt assorti d'un taux d'intérêt puis accorde à des chômeurs des prêts sans intérêts**

---

### **question**

Chers frères, je suis un iraquien de Bagdad, titulaire d'une licence en informatique et sans emploi permanent. J'exerce des emplois temporaires peu rentables qui ne me permettent pas de répondre à mes besoins. En tous cas, Dieu merci. Je me suis inscrits auprès des services du Ministère du Travail et des Affaires Sociales comme tous les chômeurs, depuis le début de l'occupation de mon pays, dans l'espoir que le Département ministériel me trouve un travail dans les services de l'Etat

Depuis le début de l'an 2004 jusqu'à ce moment, il n'y a rien eu. Ces derniers temps, le Ministère a conçu des micro projets et j'ai été sélectionné grâce à un tirage au sort. Ils vont me donner un prêt pour financer un petit projet. Le remboursement se fera dans un délai souple et adapté à ma situation. Le problème est que le prêt sera donné par une banque et j'ai à le rembourser sans intérêt. Mais la banque percevra des intérêts auprès du Ministère, maître d'œuvre du projet. Je paie donc la somme reçue et le Ministère paie les intérêts à la banque. Est-ce pour moi un prêt assorti d'intérêts? M'est-il permis de l'accepter? Puisse Allah vous récompenser par le bien et vous assister à faire ce qui est bon pour les musulmans.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si les choses sont comme vous le dites, il y a aucun mal à ce que vous preniez le prêt, car il est bon et sans intérêt. Le fait que le Ministère ait contracté un prêt à intérêt ne vous nuit en rien puisque vous n'y êtes pas impliqué et parce que celui qui contracte un tel prêt a un droit de propriété sur l'argent reçu, selon le mieux argumenté des avis émis par les ulémas sur la question. Aussi lui est-il permis d'en faire un don ou un prêt ou autres, bien qu'ayant commis un péché et



une désobéissance en s'impliquant dans l'usure.

Voir al-manfa'a fi al-qardh de Abdoullah ibn Muhammad al-Umrani, P.245-254.

Nous demandons à Allah de faciliter vos affaires, de satisfaire vos besoins et de bénir votre subsistance.

Allah le sait mieux.